



Sont présents, les membres du Conseil d'administration :

René Ringard, Guylène Blaes Jean Calderon, Claude Faucher,	Bernadette L'Hermet Marcel Lecroisey Philippe Mestre Claude Pierre,
---	--

ainsi que Brigitte Jonville et Louis L'Hermet, membres observateurs.

Sont excusés Catherine Rorato, Patrick Pfund, administrateurs et Bruno Allauer, membre observateur.

M. René Ringard accueille les participants, et ouvre la séance du Conseil d'administration. Les membres du Conseil remercient Bernadette et Louis L'Hermet pour leur accueil.

MM. Philippe Mestre et Claude Faucher remercient les membres du Conseil d'administration pour leurs messages de soutien et de sympathie suite à un décès dans leur famille.

1. Bilan des actions réalisées

Le Conseil d'administration dresse le bilan des actions réalisées depuis le dernier réunion du Conseil d'administration :

1.1 Journées visite de nos jardins les 5 et 6 Juillet 2025

De nombreux visiteurs ont répondu à notre invitation pour découvrir les jardins privés exceptionnellement ouverts à la visite ; ainsi près de 400 visites ont été comptabilisées sur les 3 sites, Lesperon, Pradelles et Sinzelles considéré comme site unique .

La diffusion de l'information, notamment les affichages dans les campings et sur les réseaux sociaux, ont donc permis de toucher un large public avec de nombreux visiteurs venus de Lozère, des départements voisins de Haute-loire et d'Ardèche mais aussi des vacanciers de toute la France, certains visiteurs ayant visité les 7 jardins.

Les participants ont souligné la qualité des visites, la diversité des jardins présentés qui permettaient de découvrir dans chacun d'eux des idées, des végétaux insoupçonnés; un condensé de l'art des jardins a ainsi été accessible à nos amis visiteurs. La présence de 5 jardins ouverts à Sinzelles a notamment été très appréciée au regard de leur proximité et de leur complémentarité comme de la qualité de l'accueil par petits et grands.

L'exposition d'aquarelles naturalistes de Lilosome au Jardin de Colombe et l'intérêt manifesté par de nombreux visiteurs ont conduit à l'organisation les 30 juillet et 29 août de deux stages d'aquarelle au Jardin des Erables, l'un sur le thème « botanique » a réuni 7 participants, l'autre sur le thème « paysage » a réuni 10 participants.

Le conseil d'administration avait validé la diffusion d'un message d'information des journées « Visite de nos jardins » sur la radio TOTEM pendant une durée de 3 jours. Peu de visiteurs ayant fait référence à ce message comme origine de l'information les ayant conduit à venir visiter les jardins ouverts, il ne semble pas opportun de renouveler à l'avenir cette opération.

Le conseil d'administration remercie les 7 familles de jardiniers qui ont ouvert leur jardin dans le cadre de l'opération « visite de nos jardins », les administrateurs référents ainsi que les nombreux membres adhérents qui se sont mobilisés pour l'organisation de cette manifestation.

1.2 Jury des jardins fleuris

René Ringard, Catherine Rorato, et Gilbert Lefebvre ont participé cette année au jury des Maisons fleuries, concours organisé par le Comité des fêtes sur le territoire de la commune de Naussac-Fontanès.

Comme suite aux décisions du Conseil d'administration, et à la participation au jury, il a été offert avec le concours de nos partenaires Gamm Vert et Mylène Fleurs, un chèque cadeau de 25€ à :

- Mme Marie-Thérèse Fabre pour la catégorie Jardin potager;
- M. Richard Bonhomme pour la catégorie jardin d'agrément.

Le prix du mérite du Jury Passion Jardin Naturel est allé à M. et Mme Charriere qui ont fait évoluer leur jardin, suite à une précédente participation au concours, de façon intéressante et adaptée à leur environnement difficile. A ce titre, pour les soutenir dans leurs efforts, ils ont reçu une adhésion de l'association pour l'année 2026.

Les membres du Jury ont été invités à la remise des prix le 27 juillet 2025.

Le conseil d'administration remercie les membres du Jury pour leur engagement et félicite les gagnants comme les autres participants à ce concours ainsi que le Comité des fêtes de Naussac, organisateur du concours.

1.3 Bilan du voyage Périgord

Le vendredi 11 juillet les participants au voyage d'études et d'agrément se sont retrouvés pour faire le bilan du voyage organisé du 6 au 9 juin 2025 en présence de René Ringard, Président et de Marcel Lecroisey, administrateur, invités.

Le bilan financier et les résultats du questionnaire d'évaluation ont été présentés ; ils font apparaître :

- une très grande satisfaction des différents participants tant sur les aspects logistiques que pour le programme lui même;
- une large appréciation

* des modalités d'organisation : hébergement en gîte avec diners et petits déjeuners partagés et déjeuners au restaurant, transports en minibus et VP;

* de la diversité des jardins visités, des visites guidées et des rencontres organisées avec une trufficultrice et avec un producteur de canards gras qui ont permis de découvrir leur activité;

- un rapport qualité/prix très apprécié (442€/personne + 70€/chambre individuelle) au regard de la qualité du programme, des visites guidées et des prestations du gîte;

- une large satisfaction sur la qualité de l'information en amont et tout au long du voyage.

Sur le plan financier il est rappelé que les coûts du voyage sont supportés en totalité par les participants, l'association n'apportant aucun financement sur son budget.

Les dépenses réalisées pour le voyage se répartissent ainsi :

Objet	Montant total dépenses	moyenne par participant	Observations
Hébergement Gîte le Couder y compris ménage et location de linge (draps, serviettes)	3348,50 €	156,24 € (+ 70 €)	+70€ par personne en chambre individuelle soit 226,24 €
Restauration extérieure	1891,20 €	99,54 €	3 repas complets pris au restaurant
Transport	1577,14 €	83,01 €	Location, gazole, péages autoroute et parkings Beynac et Conques
Visites	1504,60	79,19 €	Entrées avec guides pour les différents jardins, château de Bournazel et village de Conques
Dons discrétionnaires aux guides	140,00 €	7,37 €	Pourboire de 20€ à chacun des guides
Dépenses diverses	330,31 €	17,38€	Produits ménagers, fond alimentaire, truffes pour apéritif et pâtes, pot à Aubrac
Total	8791,75 €	442,72 € (+ 70 €)	+70€ soit 513 €/personne en chambre individuelle

Eu égard aux sommes initialement versées (500€/personne + 70 € pour chambre individuelle) les participants se sont vus rembourser le différentiel par virement sur leur compte bancaire.

Pour l'avenir, les membres ayant participé à ce voyage souhaitent que l'association continue de proposer l'organisation de voyages d'une durée de 2 à 5, voire 7 jours, en France (Côte d'Azur, Ile de France, Est) ou à l'étranger (Espagne, Italie, Royaume-Uni, Belgique, Allemagne...) sur des modalités d'organisation similaires privilégiant les visites de jardins de différents types avec une ouverture sur des visites culturelles (beaux villages, patrimoine culturel ou gastronomique, etc...).

Sur le plan de l'organisation, les deux voyages organisés en 2024 et 2025 ont été gérés par les administrateurs organisateurs référents en dehors de la comptabilité et sur des comptes personnels, hors compte bancaire de l'association. Pour l'avenir eu égard aux sommes engagées et aux enjeux de responsabilités personnelles comme collectives, il est proposé que les flux financiers liés à ces voyages d'études et d'agrément relèvent des comptes de l'association et soient intégrés dans le budget de l'association, quand bien même sera maintenu le principe de non contribution du budget de l'association, hors charges générales (assurance de l'association, frais de tenue des comptes bancaires, photocopies, etc...), aux dépenses de voyages d'études et d'agrément.

Concernant les inscriptions, et eu égard au nombre de places limitées, il convient d'arrêter le principe de validation des inscriptions en cas de demande supérieure à l'offre (hébergement, véhicules).

Après débat, le conseil d'administration remercie Catherine Rorato et Claude Faucher pour l'organisation du voyage dans le Périgord, la démarche d'évaluation conduite et la restitution faite tant aux participants qu'au conseil d'administration et acte :

- l'intégration des recettes et dépenses des voyages d'études et d'agrément dans les comptes de l'association ;
- le maintien du principe de non contribution du budget de l'association, hors charges générales (assurance responsabilité civile de l'association, frais bancaires (tenue des comptes et carte de paiement), photocopies, etc.);
- la validation des inscriptions se fera par ordre d'arrivée des inscriptions complètes valides (bulletin d'inscription + virement acompte sur le compte de l'association) des membres adhérents au regard du nombre de places ouvertes et des hébergements disponibles (chambres doubles, doubles partagées et individuelles).

1.4 Repas champêtre le 24 août

56 personnes, membres de l'association et leurs proches, se sont retrouvées au Jardin des érables, à l'invitation de Claude et Philippe, pour un repas champêtre partagé.

Organisé pour la troisième fois, sur le thème cette année «Jeans & T-shirt & Baskets », les participants étaient vêtus dans la simplicité avec la tenue simple et confortable qu'ils apprécient au jardin.

A l'initiative de Charlotte Castanier, artiste plasticienne, qui proposa aux volontaires de participer à l'exercice, vous pouvez rechercher «à qui appartiennent ces gambettes bleues ? » en cliquant sur le lien <https://www.facebook.com/share/p/173UmJs66r/?mibextid=wwXlfr>

Les participants se sont, une nouvelle fois, dépassés en créativité culinaire et ont eu à cœur de proposer de nombreuses préparations à base des produits de leurs jardins comme de produits locaux & régionaux révélant ainsi toutes leurs aptitudes à donner du plaisir et à enrichir notre connaissance du patrimoine gastronomique régional. Une parenthèse aussi gourmande que sympathique et chaleureuse, par une agréable température.

Le conseil d'administration remercie Claude Faucher, Philippe Mestre et Catherine Rorato, administrateurs référents, pour l'organisation de ce rendez-vous estival apprécié de nombreux membres adhérents.

1.4 Forum des associations le 5 septembre

Le forum des associations a accueilli un public nombreux. Représentée par René Ringard, Marcel lecroisey et Claude Pierre, l'association a fait l'objet de nombreuses demandes qui se sont traduites par 3 inscriptions de nouveaux membres et 2 renouvellements de cotisations pour 2026.

Il est proposé qu'à l'avenir soit préparé un document de présentation, avec bulletin d'inscription, de l'association pouvant être remis aux visiteurs.

Le conseil d'administration remercie René Ringard, Marcel Lecroisey, et Claude Pierre administrateurs référents, pour leur présence et leur disponibilité auprès des nombreux visiteurs du forum des associations.

2. Actions à venir

Le conseil d'administration passe en revue les actions prévues jusqu'à la fin de l'année.

Date	Action	Administrateur(s) référent(S)
Samedi 13 septembre – 9h à 17h00	Action de formation Fondamentaux et bases de la communication pour son association », ouverte aux administrateurs, observateurs et autres membres	C Faucher - C Rorato
Samedi 20 Septembre – 14 H00	Atelier confitures des fruits et légumes du jardin - Application au Sureau - La Chaze - Pierrefiche (20 personnes à 25 personnes maximum) - ouvert aux seuls adhérents	P Pfund – P Mestre - B L'Hermet – G Blaes
Samedi 18 octobre – journée	Visite Parc Floral d'Apremont sur Allier – vins saveurs et plantes d'automne. (PAF covoiturage 35 €-5€ = 30€, visite guidée et pique-nique) – ouvert aux seuls adhérents	C Faucher – J Calderon

Samedi 25 octobre 14h00	Troc de plantes – Halle – Langogne - Ouvert au public	G Blaes – R Ringard
Samedi 15 novembre	Formation « Structurer sa vie associative et réussir en équipe » ouverte aux administrateurs, observateurs et autres membres intéressés à Barres, Gîte de B et L L'Hermet.	C Faucher – C Rorato
Samedi 22 Novembre –14h30	Assemblée générale 2025 - ouverte à l'ensemble des membres et au public	G Blaes – R Ringard
Samedi 13 décembre - 14h00	Atelier Partager ses réussites au Jardin chez René Ringard	R Ringard
Dimanche 21 Décembre – 18h00	Visite des illuminations - Village de Lesbineyres (43) – Participation aux frais pour covoiturage - ouvert aux seuls adhérents	C Pierre – M Lecroisey
Date à préciser	Visite des jardins illuminés de Sinzelles (48)	C Pierre - M Lecroisey

Actions 2026 envisagées :

- Fleurissement des Choisinets (C Rorato)
- atelier culture des hydrangéas en altitude (C Faucher – C Rorato)
- atelier culture des rosiers en altitude (C Faucher)
- Visite du jardin d'art Mercurart à Mercuer (07), jardin de Y Dhon à Barnas (07), jardin remarquable du Chateau du Pin à Fabras (07)
- Visite du jardin public Henri Vinay et des jardins fruités au Puy en Velay (43)
- visite du jardin des camélias à Alès
- visite du jardin potager Bio « les jardins de Cocagne » à Chirac (48)

Le conseil d'administration invite toute personne membre de l'association à faire part de toute proposition d'activités pour 2026 : atelier, visite, conférence, sortie à la journée, voyage d'études.

De même dans la perspective de l'assemblée générale du 22 novembre avec le renouvellement de certains administrateurs et la possibilité d'en accroître le nombre, le conseil d'administration invite tout membre qui souhaiterait devenir administrateur ou observateur au sein du CA à se rapprocher du Président ou de tout autre administrateur et les invite à s'inscrire à la formation prévue le 15 novembre prochain.

3. Voyage d'études et d'agrément Côte d'Azur 2026

Le voyage d'études et d'agrément envisagé en 2026 aux seuls membres adhérents, à jour de leur cotisation pour l'année 2025, et s'engageant à cotiser en 2026, aurait lieu du 1 au 4 mai 2026 sur les bords de la méditerranée selon le programme prévisionnel suivant :

- le 1^{er} mai : trajet aller avec visite du Jardin des méditerranées, Domaine du Rayol – Rayol Canadel sur mer (83)
- le 2 mai : visite du Jardin Villa Ephrussi de Rothschild avec fête des roses à St Jean-Cap-Ferrat (06) et du jardin botanique Hanbury à Vintimille (Italie)
- le 3 mai : visite du jardin exotique d'Eze (06), des Jardins du Val Rameh et de la Citronneraie de Menton (06)
- le 4 mai, des jardins du musée international des parfums à Grasse (06) et des jardins provençaux des domaines d'Orvés et de Baudouvin à La Valette du Var (83), trajet retour

Le départ intervientra le vendredi 1^{er} mai à 6h30 depuis le parking du pré de la foire de Langogne (48) pour une durée de 4 jours avec 3 nuits en gîte ou hôtel et retour à Langogne à 21h30 le lundi 4 mai.

Le coût prévisionnel du voyage est de 645 € TTC par participant, +75€ pour chambre individuelle, étant rappelé que les participants assument 100% du coût des prestations nécessaires, le budget de l'association n'intervenant pas hors charges générales (assurance de l'association, frais de tenue des comptes bancaires, photocopies, etc.). Le coût du voyage est déterminé sur la base de 20 participants avec un montant à payer de 645€ / personne; ce montant est susceptible d'évoluer à la baisse en cas de nombre de participants supérieur (24 maximum).

Afin de confirmer l'inscription, un acompte de 215 € par participant devra être versé avant le 31/10/2025 24h, un deuxième acompte de 215 € / personne devra être payée avant le 31 janvier 2026 24h, le solde de 215 € par personne + chambre individuelle (75€) devant être versés avant le 31 mars 2026 24h. Ce prix n'intègre pas les apports en nature pour le pique-nique, les petits déjeuners et dîners partagés et les dépenses personnelles.

Les dépenses seront comptabilisées et le différentiel éventuel du coût de revient par personne avec le prix payé par chacun des participants sera remboursé à chacun à l'issue du voyage. Le calcul du coût est communiqué sur la base d'un logement en chambre double. Les personnes seules sont invitées à faire part lors de leur inscription de leur accord pour partager leur chambre avec un(e) autre participant(e) de même sexe (lits séparés). Pour les personnes souhaitant une chambre individuelle, un supplément de 75 € est demandé pour un logement en chambre simple, le cas échéant dans un hôtel voisin du gîte (1,3 Km, 20 minutes à pied).

Le voyage sera confirmé dès lors que 20 inscriptions fermes auront été enregistrées, avec paiement effectif des acomptes correspondants ; en cas de non confirmation, les acomptes versés seront remboursés intégralement. En cas d'annulation ultérieure, les frais déjà engagés seront déduits des acomptes versés, le solde étant remboursé aux inscrits. En cas de renoncement ou d'empêchement de participant(e)s, la(les) personne(s) inscrite(s) peut(peuvent) se faire remplacer par toute(s) autre(s) personne(s), que la(les) personne(s) renonçant, membre(s) de l'association et à jour de cotisation pour l'année 2026.

Après débat le conseil d'administration :

- valide l'organisation du voyage Côte d'Azur proposée par Catherine Rorato et Claude Faucher, administrateurs référents,
- et en application des décisions prises au point 1.3 réitère :
 - l'intégration des recettes et dépenses dans les comptes de l'association ;
 - le maintien du principe de non contribution du budget de l'association, hors charges générales (assurance responsabilité civile de l'association, frais bancaires (tenue des comptes et carte de paiement), photocopies, etc.) ;
 - la validation des inscriptions par ordre d'arrivée des inscriptions complètes valides (bulletin d'inscription + virement acompte sur le compte de l'association) des membres adhérents au regard du nombre de places ouvertes et des hébergements disponibles (chambres doubles, doubles partagées et individuelles).

4. Point sur les adhésions

A ce jour 63 renouvellements de cotisations, 16 nouvelles adhésions et 3 au titre de leur classement au concours des jardins fleuris de la commune de Naussac soit 82 adhésions à ce jour.

3 adhérents 2024 ont fait part de leur décision de ne pas renouveler leur adhésion en 2025 ; 15 adhésions 2024 sont en attente de renouvellement. Les membres 2024 n'ayant pas renouvelé leur cotisation en 2025 feront l'objet d'un mail de relance.

Il est rappelé que les personnes en situation financière difficile peuvent solliciter une exonération totale ou partielle de cotisation auprès d'un membre du bureau, celui-ci sera alors consulté pour décision.

4. Point sur le Budget 2025

M. Lecroisey, Trésorier adjoint, présente les éléments vus avec le trésorier, M. Patrick Pfund.

A ce jour, le solde des comptes de l'association est de 4837,35 €. Il intègre les subventions perçues de l'État (1800 €), de la Ville de Langogne (300 €) et de La Commune de Naussac-Fontanes (50€) ainsi que le versement d'un acompte de 350 € à Mme Rym Soussi Formatrice, la dépense d'acquisition du kakemono.

Dans les prochaines semaines seront décaissées les dépenses relatives aux formations (1050 €), aux acquisitions de matériel de projection et sonorisation qui permettront de percevoir la subvention allouée par le Département de la Lozère (400 €) ; et nous l'espérons, une subvention attendue de la Ville de Langogne.

La situation financière de l'association reste bonne, les dépenses exceptionnelles prévues cette année tant en matière de formation que d'acquisition de matériels bénéficiant d'importantes subventions laissant un reste à charge raisonnable pour l'association.

Le Conseil d'administration remercie le Trésorier, M. Patrick Pfund, et son adjoint M. Marcel Lecroisey, pour la bonne tenue des comptes.

5. Point sur les demandes de subventions (fonctionnement)

Concernant les demandes faites auprès de l'État au titre du fonds de développement de la vie associative 1 (Formation) , nous avons obtenu :

- 600 € accordés pour la formation d'une journée : Fondamentaux et bases de la communication pour son association;
- 600 € accordés pour la formation d'une journée : formation structurer sa vie associative et réussir en équipe;
- 300 € de la Commune de Langogne pour le soutien au fonctionnement de l'association.

6. Acquisition de matériels

Le conseil d'administration a sollicité différentes subventions pour l'acquisition de matériels de projection et de sonorisation.

A ce jour sont acquises les subventions de :

- Etat - Fonds de Développement de la Vie associative : 600 €
- Département de la Lozère (400 €)
- Commune de Naussac- Fontanes (50 €).

Reste attendue la décision de la Ville de Langogne pour la subvention exceptionnelle demandée (500€) pour les acquisitions de matériels de projection et de sonorisation.

Après débat le conseil d'administration décide de procéder d'ici le 30 octobre à l'acquisition des matériels dans la limite d'un montant total correspondant aux subventions obtenues + 500 € d'autofinancement par l'association. La réponse de la ville de la Ville de Langogne est attendue pour début octobre ; si elle devait être négative le montant investi ne devrait alors pas excéder 1550 €.

7. Formations

Mme Rym Soussi assurera la formation « Fondamentaux et bases de la communication pour son association » le 13 septembre. 14 personnes sont inscrites à ce jour dont une personne, non membre de l'association, co-président de l'association Langogne Triathlon.

Mme Emilie Pourret du CPIE – Réel 48 assurera la formation « structurer sa vie associative et réussir en équipe » le samedi 15 novembre prochain qui aura lieu au Gîte d'Anna chez Bernadette et Louis L'hermet à Barres.

Sont invités les administrateurs, les membres observateurs ainsi que toute personne membre de l'association qui souhaiterait s'investir davantage au sein de l'association.

Le coût d'intervention des intervenantes étant couvert par les subventions obtenues du FDVA, le budget de l'association assurera la prise en charge de leurs frais de déplacement depuis Florac (environ 100€/intervenant). Les participants assument pour leur part leur coût de déplacement sur le lieu de formation, le coût de leurs repas partagé. La mise à disposition des locaux de formation est également assurée gratuitement par des membres de l'association. Ces dépenses valorisées permettent de répondre aux exigences de cofinancement du Fonds de développement de la vie associative - Etat sans que le budget de l'association ne soit trop sollicité.

8. Questions diverses

Le Conseil d'administration s'interroge sur la régulation des communications sur les réseaux sociaux notamment le forum du site internet, le forum Whatsapp, la page Facebook au regard du risque de développement de message sans lien direct avec l'objet de l'association.

Ce sujet fera l'objet d'échanges dans le cadre de la formation à venir et un rappel des règles sera réalisé.

9. Prochaine date de réunion

Le Conseil d'administration se réunira le 27 octobre à 17h30 chez M. René Ringard, Président.